

SÉANCE extraordinaire

Le 28 février 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 28 février 2024, à 16 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et madame la conseillère Meggie Ritchie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240228.060 SIGNATAIRE - ENTENTE DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE M-30 - NUMÉRO DU PROJET : 600071853

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu ce qui suit :

- Que la Ville de Chandler conclue une entente avec Développement économique Canada dans le cadre du Fonds de rétablissement de l'ouragan FIONA pour les régions du Québec pour la réalisation du projet de mise en œuvre de mesures d'atténuation pour réduire la vulnérabilité aux urgences futures;
- Qu'une autorisation de conclure cette entente soit demandée au gouvernement du Québec;
- Que le directeur général & greffier est autorisé à conclure l'entente pour la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240228.061 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil adopte le procès-verbal de correction concernant les résolutions numéros 240115.019, 231211.360 et 240115.015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240228.062 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 16 h 03.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier